

Appel d'offres

Développement de normes de qualité transdisciplinaire pour la protection de l'enfant

Initiatrice du projet

Communauté d'intérêt pour la qualité de la protection de l'enfant

Adjudicateur

Communauté d'intérêt pour la qualité de la protection de l'enfant et UNICEF Suisse et Liechtenstein

Partenaires au projet

CURAVIVA Suisse

Fondation suisse pour la protection de l'enfant

Direction du projet

Communauté d'intérêt pour la qualité de la protection de l'enfant (Jonas Isenring, coordinateur CIQUE; E-mail: info@qualitaet-kinderschutz.ch) et UNICEF Suisse et Liechtenstein (Sybille Gloor, Child Rights Advocacy/droits de l'enfant; E-mail: S.Gloor@unicef.ch, Tél. +41 44-317 22 04)

Groupe d'accompagnement du projet

Représentants des partenaires susmentionnés et membres du groupe qualité «Bonnes pratiques et normes de qualité en matière de protection de l'enfant» fondé par la Communauté d'intérêt pour la qualité de la protection de l'enfant

1. Contexte

Un groupe qualité sur les «Bonnes pratiques et normes de qualité en matière de protection de l'enfant» a été créé sous l'égide de la Communauté d'intérêt pour la qualité dans la protection de l'enfant (CIQUE), sur la base du 1^{er} dialogue national sur la qualité de la CIQUE, qui a eu lieu en novembre 2018. Son objectif était de promouvoir le développement de normes de qualité pour le travail en lien avec la protection de l'enfant dans ses dimensions volontaire, publique, civile et pénale et d'élaborer un cadre d'orientation pour les échanges avec d'autres parties prenantes de la protection de l'enfant.

Les membres du groupe ont donc traité les questions suivantes au cours de sept réunions de travail qui se sont tenues entre le printemps 2019 et l'automne 2020:

- Qu'est-ce que la protection de l'enfant?
- De quoi se compose un système de protection de l'enfant?
- De quoi dépend la qualité de la protection de l'enfant?
- À quoi reconnaît-on un bon système de protection de l'enfant?
- Quelles normes de qualité sont particulièrement importantes pour la protection de l'enfant?
- Que doivent décrire les normes de qualité en matière de protection de l'enfant?
- Quels sont les objectifs à atteindre pour les normes de qualité en matière de protection de l'enfant?
- Comment s'assurer que les normes de qualité seront respectées?

Les résultats des travaux du groupe ont été synthétisés sous forme de compte-rendu après chaque réunion, mais par manque de temps et de ressources, il n'a pas encore été possible de les exploiter pour en tirer des normes de qualité. Le groupe était principalement composé de professionnels des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, des services de l'enfance et de la jeunesse, des services sociaux et des centres de consultation en Suisse alémanique. Des collaborateurs de CURAVIVA Suisse, de la Fondation suisse pour la protection de l'enfant et d'UNICEF Suisse et Liechtenstein y étaient également représentés. Le groupe qualité a depuis cessé ses activités, mais il tient à ce que les résultats de ses travaux servent à élaborer des normes de qualité. C'est pourquoi la Communauté d'intérêts pour la qualité de la protection de l'enfant, CURAVIVA Suisse, la Fondation suisse pour la protection de l'enfant et UNICEF Suisse et Liechtenstein ont décidé de lancer un appel d'offres concernant un projet visant à développer des normes de qualité transdisciplinaire pour la protection de l'enfant, qui doit notamment tenir compte des résultats des travaux du groupe.

2. Objectif

L'objectif de ce projet est d'élaborer des normes de qualité transdisciplinaire pour la protection de l'enfant. Il faut dépasser délibérément les frontières disciplinaires et professionnelles afin de pouvoir inscrire les exigences et les objectifs de la protection de l'enfant dans différentes dimensions. Par qualité, les adjudicateurs entendent un cadre social qui tient compte de l'historique et qui englobe des intérêts, des attentes et des souhaits différents – qui souvent s'opposent – pour obtenir une bonne protection de l'enfant. La qualité n'est pas considérée comme une valeur absolue qui peut être atteinte une fois pour toutes en matière de protection de l'enfant.

Elle est vue davantage comme une référence qui fournit une orientation et vers laquelle il faut tendre. Il s'agit de l'utiliser dans les échanges et le dialogue entre la pratique et la science, en incluant la sphère publique et politique, de l'appliquer aux enfants, adolescents et parents à qui sont proposées les offres et mesures de protection volontaire, publique, civile et pénale, mais aussi de définir clairement des critères de qualité communément acceptés. Les normes de qualité à élaborer doivent répondre aux critères suivants: elles doivent (1) fournir une orientation pour les interventions pragmatiques (maximes d'action), (2) permettre l'examen et l'évaluation des structures et des procédures (normes), (3) soutenir le développement ultérieur des structures et des procédures (jalons).

3. Procédure

Dans un premier temps, les soumissionnaires élaboreront une première version des normes de qualité sur la base des résultats obtenus par le groupe qualité, des normes de qualité reconnues au niveau international et national et d'entretiens menés par des experts auprès des parties prenantes de la protection de l'enfance en Suisse. Dans un deuxième temps, les normes de qualité ainsi élaborées seront présentées à certaines organisations faitières, à des conférences intercantionales, à des associations professionnelles, à des institutions de recherche et à des 'care leavers' (par exemple le Centre de compétences Leaving Care et Cequality) de Suisse alémanique, de Suisse romande et du Tessin, pour y être discutées (boucles de rétroaction). Dans un troisième temps, elles seront révisées par les soumissionnaires sur la base de ces retours d'information afin de rédiger une version en allemand et en français (version révisée). Cette deuxième version sera soumise à une procédure de consultation écrite puis aboutira à une version finale en deux langues, sur la base des commentaires des soumissionnaires qui en ressortiront (version finale en allemand et en français). Ensuite, les normes de qualité seront publiées et diffusées auprès du public professionnel par les adjudicateurs. Toutefois, il reste possible de proposer une autre approche pour soumettre une offre.

4. Produits commandités

- Concept détaillé d'élaboration des normes de qualité (en allemand ou en français)
- Projet de normes de qualité
- Version révisée des normes de qualité
- Version finale des normes de qualité (en allemand et en français)

La Communauté d'intérêts pour la qualité de la protection de l'enfant et UNICEF Suisse et Liechtenstein ont créé un groupe d'accompagnement composé de membres choisis dans le groupe qualité, mais aussi d'autres partenaires impliqués dans le projet (CURAVIVA Suisse et la Fondation suisse pour la protection de l'enfant).

Les membres du groupe d'accompagnement suivent activement le travail des soumissionnaires et approuvent les différents produits commandités (travaux de lancement, concept détaillé, projet de normes de qualité, version révisée des normes de qualité, version finale des normes de qualité). Les chefs de projet font également partie du groupe d'accompagnement. Les soumissionnaires doivent inclure dans leur programme des consultations écrites et/ou orales au sujet du concept détaillé et des produits commandités souhaités.

La version finale des normes de qualité doit être remise le 15 janvier 2023.

5. Calendrier

| | |
|---|---------------------|
| Date limite de soumission des offres | 30 septembre 2021 |
| Décision du jury d'experts/conclusion du contrat | 31 octobre 2021 |
| Réunion de lancement/discussion du concept détaillé avec le groupe d'accompagnement | décembre 2021 |
| Discussions sur le projet de normes de qualité avec le groupe d'accompagnement | mai 2022 |
| Discussions sur la version révisée des normes de qualité avec le groupe d'accompagnement | août/septembre 2022 |
| Discussion sur la version finale des normes de qualité | novembre 2022 |
| Remise de la version finale des normes de qualité: Achèvement du projet | janvier 2023 |
| Plafond des dépenses, incluant les traductions de/fr (incluse TVA) | CHF 86 715.- |

6. Critères à remplir pour soumettre une offre

Les offres doivent être rédigées en allemand ou en français et se limiter à 10 pages maximum. Elles doivent apporter des explications sur les points suivants:

- Conception du projet (description de la procédure, des instruments d'enquête à utiliser, des méthodes d'analyse);
- Implication des parties prenantes (approche méthodologique, système de feedback)
- Calendrier et coûts prévisionnels (description du calendrier et des dépenses). La ventilation des coûts doit faire apparaître le taux horaire associé à chaque lot. En outre, le temps prévu pour chaque lot doit être indiqué séparément.
- Équipe du projet et références

7. Procédure de sélection et critères d'attribution

Les offres seront évaluées par un jury d'experts sur la base des critères suivants:

- Pertinence et qualité de l'offre (en termes de compréhension des missions, de clarté, d'adéquation et d'originalité de la conception du projet);
- Rentabilité, rapport qualité/prix;
- Composition de l'équipe du projet: expérience avérée avec des sujets et des missions comparables.

Le jury d'experts est composé de:

- Helga Berchtold (membre du comité directeur de la CIQUE)
- Sybille Gloor (UNICEF Suisse et Liechtenstein)
- Peter Voll (membre du comité directeur de la CIQUE, Prof. hon. Haute École de Travail Social HES-SO Valais).
- Ursula Schnyder Etter (Associée de recherche Programmes, Protection de l'enfance Suisse)
- Andrea Canonica, responsable des programmes, Protection de l'enfance Suisse)
- Martina Valentin (collaboratrice spécialisée et responsable de projet, Domaine spécialisé Enfants et Adolescents, CURAVIVA Suisse)

Les offres doivent être soumises par voie électronique au plus tard le 30 septembre 2021 à:

- info@qualitaet-kinderschutz.ch
- S.Gloor@unicef.ch

Cet appel d'offres s'adresse aux universités, aux hautes écoles spécialisées, aux instituts et aux spécialistes de toutes les régions de Suisse.

8. Interlocuteurs pour toute demande de renseignement et toute question

Communauté d'intérêt pour la qualité de la protection de l'enfant (Jonas Isenring, coordinateur CIQUE; E-mail: info@qualitaet-kinderschutz.ch) et UNICEF Suisse et Liechtenstein (Sybille Gloor, Child Rights Advocacy/droits de l'enfant; E-mail: S.Gloor@unicef.ch, Tél. +41 44-317 22 04)